

WAVESTONE

AVIS DE CONVOCATION 2020



Assemblée générale mixte

Mardi 28 juillet 2020 à 9h, à huis clos



Édito



Pascal Imbert
Président du Directoire



Patrick Hirigoyen
Membre du Directoire

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Nous avons plaisir de vous adresser la documentation afférente à l'Assemblée générale mixte de Wavestone qui se tiendra le 28 juillet 2020 à 9h00.

Cette Assemblée générale sera l'occasion de revenir sur les résultats de l'année et la performance opérationnelle, dans un contexte fortement perturbé en fin d'exercice par la crise sanitaire du Covid-19. Nous évoquerons nos priorités pour l'année 2020/21 en vue d'un environnement économique dégradé.

Compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire en France, et en application des mesures d'urgence adoptées par le gouvernement français, nous avons décidé de tenir cette Assemblée générale **à huis clos** au siège social de Wavestone, hors la présence physique des actionnaires. Cela signifie qu'aucune carte d'admission ne sera délivrée et qu'aucun vote en séance ne sera possible.

Les **votes (ou procuration)** que vous souhaitez exprimer devront l'être au préalable, soit par correspondance au plus tard **3 jours avant la tenue de l'Assemblée**, soit par Internet sur la plateforme de **vote sécurisé** VOTACCESS, jusqu'au **27 juillet à 15 heures**, heure de Paris.

Vous trouverez dans ce document l'ordre du jour, les textes des résolutions et l'ensemble des modalités pratiques de vote. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement et à nous adresser d'ores et déjà vos éventuelles questions par voie électronique via l'adresse assemblee-generale@wavestone.com.

La réunion à huis clos sera retransmise en direct à 9H00 par visio-conférence depuis un lien accessible sur le site internet de Wavestone. Vous aurez alors la possibilité, lors de la retransmission, de poser des questions sous forme de tchat (section « Questions & Réponses » dédiée) à la direction de Wavestone.

Veillez noter que la présente brochure, ainsi que toutes les informations et documents nécessaires pour vous permettre d'exercer vos droits d'actionnaires sont disponibles sur notre site internet, rubrique « Investisseurs », section « Assemblée Générale ». N'hésitez pas à consulter régulièrement cet espace.

Comptant vivement sur votre participation à distance et, dans l'attente de vous retrouver très prochainement, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers actionnaires, à l'expression de nos sincères salutations.

Le Directoire,
Pascal Imbert

Patrick Hirigoyen

Sommaire

[ZOOM SUR L'EXERCICE 2019/20 _ 04](#)

[PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'AGM DU 28/07/2020 _ 08](#)

[COMMENT PARTICIPER ET VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ? _ 20](#)

[COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ? _ 23](#)

[TABLEAUX DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX _ 24](#)

[RÉSULTATS DE LA Société AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES _ 29](#)

[MODALITÉS D'ADHÉSION À L'E-CONVOCATION _ 30](#)

[FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS _ 32](#)

Zoom sur l'exercice 2019/20



**DANS UN MONDE OÙ LA CAPACITÉ À SE TRANSFORMER EST LA CLÉ DU SUCCÈS,
NOUS ÉCLAIRONS ET GUIDONS NOS CLIENTS DANS LEURS DÉCISIONS
LES PLUS STRATÉGIQUES**



Des clients **leaders**
de leurs secteurs



3 000
collaborateurs
dans **8** pays



Pure player
indépendant

Chiffres clés 2019/20

Données consolidées et auditées
au 31/03 (en M€)

	2019/20	2018/19	Variation
Chiffre d'affaires	422,0	391,5	+8%
Résultat opérationnel courant	55,7	55,2	+1%
Marge opérationnelle courante	13,2%	14,1%	
Amortissement relation clientèle	(1,6)	(2,3)	
Autres produits et charges opérationnels	(0,6)	(0,5)	
Résultat opérationnel	53,5	52,4	+2%
Coût de l'endettement financier	(2,2)	(1,7)	
Autres produits et charges financiers	(1,2)	(0,1)	
Charge d'impôt	(19,0)	(19,9)	
Résultat net part du groupe	31,1	30,8	+1%
Marge nette	7,4%	7,9%	

Performances 2019/20

Croissance annuelle de +8% en 2019/20

Au cours de l'exercice 2019/20, le cabinet a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 422,0 M €, en hausse de +8%. L'impact des mesures de confinement mises en places pour lutter contre l'épidémie du Covid-19 à partir de la mi-mars a pesé à hauteur d'environ -2 M € sur ce chiffre.

Wavestone a maintenu tout au long de l'exercice un recrutement dynamique, jusqu'à la décision prise mi-mars de

geler les embauches, sans toutefois interrompre les périodes d'essai. Sur l'ensemble de l'exercice, le cabinet a ainsi réalisé de l'ordre de 900 recrutements bruts.

La décélération du turn-over s'est poursuivie, pour s'établir à 14% contre 18% pour l'exercice précédent. Au 31 mars 2020, Wavestone comptait 3 498 collaborateurs, contre 3 094 un an plus tôt.

Taux d'activité sous pression en fin d'exercice, prix de vente solides

Le taux d'activité de l'exercice a reculé à 71%, contre 75% en 2018/19, en absorbant, il est vrai, un rythme d'embauches particulièrement soutenu. L'activité a été notamment sous pression au 4^{ème} trimestre, à 69%, sous l'effet d'un fléchissement en début d'année civile, puis du fait de la crise sanitaire pendant les dernières semaines de l'exercice.

Les prix sont demeurés solides en 2019/20, bénéficiant notamment de l'apport de WGroup. Le taux journalier moyen annuel est ressorti en hausse à 878 €, contre 872 € un an plus tôt. Hors WGroup, les prix de vente ont reculé de l'ordre de -1%.

Au 31 mars 2020, le carnet de commande s'élevait à 3,5 mois, contre 3,6 mois au 31 mars 2019.

Marge opérationnelle courante de 13,2%, conforme à l'objectif

Le résultat opérationnel courant de l'exercice s'est établi à 55,7 M €, contre 55,2 M € en 2018/19. La marge opérationnelle courante est ressortie à 13,2%, conforme à l'objectif fixé en début d'exercice malgré le recul du taux d'activité et les conséquences du Covid-19.

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 à compter de l'exercice 2019/20, qui a entraîné des transferts entre les postes « charges externes » et « dotations aux amortissements et provisions », est de +0,1 M € sur le résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 53,5 M € en 2019/20. Outre l'amortissement de la relation clientèle, il

intègre -0,6 M € d'autres produits et charges opérationnels, dont -1,3 M € liés à l'acquisition de WGroup et +1,2 M € du fait du non-versement d'une partie du complément de prix Metis Consulting.

Le coût de l'endettement financier est en hausse du fait de charges ponctuelles liées à la mise en place d'un nouveau contrat de financement. Les autres produits et charges financiers, intégrant les effets de change et le coût des instruments de couverture, représentent -1,2 M €.

Après prise en compte des impôts, le résultat net part du groupe est de 31,1 M €. La marge nette s'est ainsi établie à 7,4% contre 7,9% pour l'exercice précédent.

Un marché du conseil fortement dégradé dans les mois à venir

Wavestone se prépare à affronter une conjoncture économique fortement dégradée pendant l'exercice 2020/21 du fait des conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Après avoir donné la priorité aux réponses immédiates à la crise sanitaire, les entreprises sont désormais tournées vers la gestion des conséquences de l'épidémie sur leur activité. Cette seconde phase se matérialise par un attentisme

marqué, des arbitrages dans les investissements et la multiplication de plans d'économies.

Le marché du conseil devrait ainsi être fortement impacté en 2020. Le cabinet Source Global Research estime qu'il pourrait reculer de -18% à l'échelle mondiale et -20% en Europe. Cette chute de la demande devrait s'accompagner d'un retour de la pression sur les prix et d'un durcissement de la concurrence.

Point de situation sur l'activité de Wavestone à fin mai

Sur les mois d'avril et mai, l'activité de Wavestone s'est inscrite en recul de -15% à -20% par rapport à la situation pré-confinement.

Pour le mois de juin, le cabinet anticipe un niveau d'activité dans la lignée d'avril et mai. Sur l'ensemble du 1^{er} trimestre 2020/21, le taux d'activité devrait ainsi avoisiner 60%.

Pour atténuer cette baisse brutale, le cabinet a recours à des mesures de prises de congés ainsi qu'aux dispositifs d'activité partielle (de l'ordre de 12% des effectifs facturables sur les mois d'avril et mai).

En dépit de la baisse d'activité, la position de trésorerie du cabinet a bien résisté et s'est même renforcée à fin mai grâce à un bon niveau d'encaissement client.

Sur le plan commercial, les prises de commandes sont fortement perturbées depuis mi-mars. Elles devraient cependant connaître une légère amélioration en juin. La visibilité donnée par les clients est faible. L'effet sur les prix reste pour l'instant mesuré, avec toutefois des négociations plus tendues et l'apparition de demandes de renégociation.

Le 2^{ème} trimestre (juillet - septembre) pourrait être marqué par une nouvelle dégradation de l'activité, du fait des faibles prises de commandes depuis le début de la crise et des effets des plans d'économies engagés par certains clients.

Un plan de bataille pour affronter 2020

Pour affronter cette période perturbée, Wavestone entend mobiliser les atouts qui ont démontré leur efficacité au cours des crises précédentes : force commerciale dédiée, large portefeuille de clients grands comptes, agilité sectorielle, engagement et sens du collectif des collaborateurs du cabinet.

Le cabinet a ainsi initié, à partir de mi-avril, une relance vigoureuse de son action commerciale, à travers le renforcement de ses équipes de *business development*, la mobilisation de consultants supplémentaires en avant-vente, et l'accélération du rythme de prospection.

L'industrie pharmaceutique, les *utilities*, les services financiers ou encore le secteur public, qui constituent des secteurs d'activité a priori plus résilients, font l'objet d'efforts particuliers. Au même titre, l'accent est mis sur les offres de service les plus en lien avec les enjeux de la période, telles que cybersécurité, optimisation IT, efficacité opérationnelle.

Le cabinet se prépare en outre à adapter rapidement ses priorités commerciales au fur et à mesure que la physionomie du marché va se préciser.

Au-delà de cette relance commerciale, Wavestone a engagé des mesures d'adaptation au contexte économique :

/ le gel des embauches, en vigueur depuis mi-mars, est maintenu,

/ un plan de performance est mis en œuvre afin d'abaisser le point mort du cabinet. Il vise à dégager 15 M€ d'économies sur l'exercice 2020/21, hors effet des dispositifs d'activité partielle et sans mesure d'ajustement des effectifs,

/ toutes les équipes de Wavestone, quels que soient leur fonction, leur practice ou leur bureau d'appartenance sont alignées sur un objectif commun : la rentabilité du cabinet,

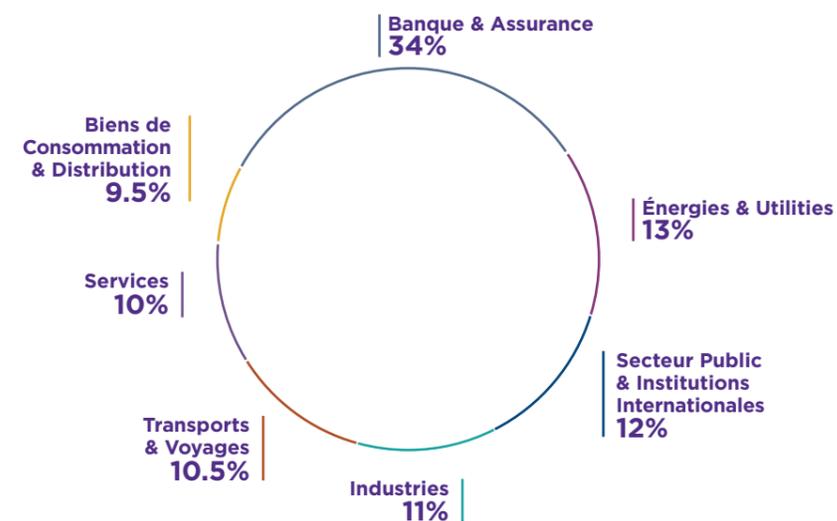
/ enfin, le plan stratégique Wavestone 2021 a été mis en sommeil, afin de donner la priorité aux actions court terme, et les projets de croissance externe sont suspendus.

Décision de ne pas fixer d'objectifs financiers 2020/21

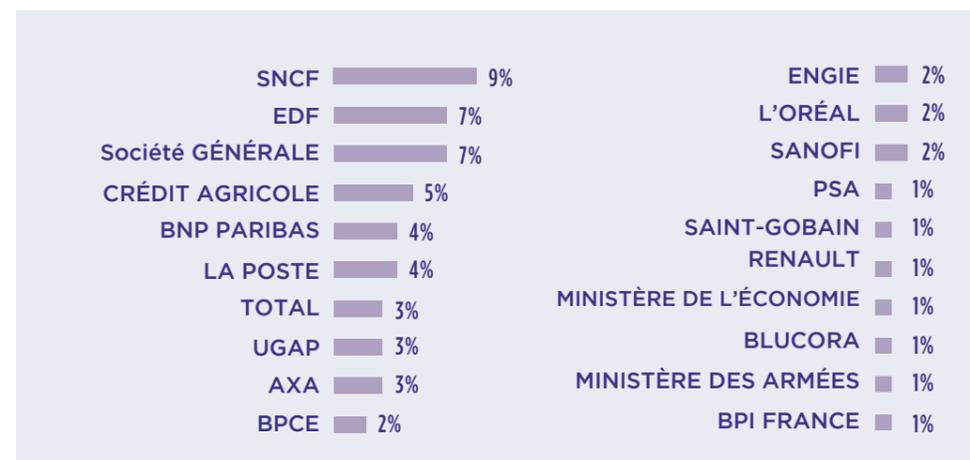
Dans le contexte actuel très incertain, Wavestone estime ne pas être en mesure de formuler d'objectifs financiers pour l'exercice 2020/21.

Répartition du chiffre d'affaires 2019/20

Répartition sectorielle du chiffre d'affaires en 2019/20 :



Nos 20 premiers clients en 2019/20 :



Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte

Wavestone réunit, à huis clos, ses actionnaires en Assemblée générale mixte le 28 juillet 2020 afin de délibérer sur les sujets suivants :

Partie ordinaire

- Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 (1^{ère} résolution) ;
- Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020 (2^{ème} résolution) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020 (3^{ème} résolution) ;
- Approbation des conventions réglementées (4^{ème} résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Madame Marie-Ange Verdickt en qualité de membre du Conseil de surveillance (5^{ème} résolution) ;
- Renouvellement de Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire (6^{ème} résolution) ;
- Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (7^{ème} résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président du Directoire (8^{ème} résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ou attribués au titre du même exercice au membre du Directoire - Directeur général (9^{ème} résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil de surveillance (10^{ème} résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020 (11^{ème} résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération du membre du Directoire - Directeur général au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020 (12^{ème} résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance et de son Président au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020 (13^{ème} résolution) ;
- Autorisation à donner au Directoire pour intervenir sur les actions de la société (14^{ème} résolution).

Partie extraordinaire

- Mise en harmonie de l'article 18 III des statuts relatif aux modalités de désignation des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés (15^{ème} résolution) ;
- Modification de l'article 19 des statuts afin d'autoriser le Conseil de surveillance à prendre certaines décisions par voie de consultation écrite (16^{ème} résolution) ;
- Mise en harmonie de l'article 20 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil de surveillance (17^{ème} résolution) ;
- Modification de l'article 24 des statuts relatif aux règles de désignation des Commissaires aux comptes (18^{ème} résolution) ;
- Modification de l'article 16 des statuts relatif aux modalités de tenue des réunions du Directoire (19^{ème} résolution) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (20^{ème} résolution).

Projet des résolutions soumis à l'AGM du 28/07/2020

1. Partie Assemblée générale ordinaire

1^{ère} résolution

Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020

Résumé de la 1^{ère} résolution

Objet :

Approuver les comptes sociaux de la société au 31 mars 2020 faisant apparaître un résultat net de 30 010 469 €

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 mars 2020 faisant ressortir un résultat net comptable de 30 010 469 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code qui s'est élevé à 19 937 € ainsi que l'impôt théorique à raison de ces dépenses et charges, soit 6 864 €.

2^{ème} résolution

Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020

Résumé de la 2^{ème} résolution

Objet :

Approuver les comptes consolidés de la société au 31 mars 2020.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 mars 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

3^{ème} résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

Résumé de la 3^{ème} résolution

Objet :

Compte-tenu des incertitudes liées à la pandémie de Covid-19 et du recours aux mesures de soutien financier de l'Etat au titre des dispositifs d'activité partielle, il a été décidé de ne pas proposer de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 et d'affecter le résultat de l'exercice 30 010 469 € au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que la réserve légale est dotée intégralement, décide l'affectation suivante proposée par le Directoire,

Résultat net de l'exercice :	30 010 469 €
Report à nouveau :	130 031 617 €
Bénéfice distribuable :	160 042 086 €
Dividendes :	0 €
Solde affecté en totalité au compte report à nouveau :	160 042 086 €

Conformément à la loi, il est également rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Dividende distribué/ action ⁽²⁾	Quote-part du dividende éligible à la réfaction de 40% ⁽³⁾
31 mars 2019	19 877 822	0,23	100%
31 mars 2018	5 004 501	0,81	100%
31 mars 2017	4 929 431	0,61	100%

(1) Après déduction des actions auto-détenues

(2) Avant prélèvements fiscaux et sociaux

(3) La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement

4^{ème} résolution

Approbation des conventions réglementées

Résumé de la 4^{ème} résolution

Objet :

Prendre acte qu'aucune nouvelle convention n'a été autorisée, conclue ou souscrite au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Prendre acte des informations relatives à la seule convention antérieurement approuvée et qui a continué à produire ses effets au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, laquelle a donné lieu à l'établissement d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en exécution de l'article L.225-88 du Code de commerce :

- prend acte qu'aucune nouvelle convention n'a été autorisée, conclue ou souscrite au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ;
- prend acte des informations relatives à la convention antérieurement approuvée et qui a continué à produire ses effets au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

5^{ème} résolution

Renouvellement du mandat de Madame Marie-Ange Verdickt en qualité de membre du Conseil de surveillance

Résumé de la 5^{ème} résolution

Objet :

Renouveler Madame Marie-Ange Verdickt en qualité de membre du Conseil de surveillance.

Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Marie-Ange Verdickt pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

6^{ème} résolution

Renouvellement de Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire

Résumé de la 6^{ème} résolution

Objet :

Renouveler Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Durée du mandat : 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte de l'expiration du mandat de Mazars de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et du cabinet FIDUS de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant et décide de renouveler le mandat de Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

7^{ème} résolution

Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 mars 2020

Résumé de la 7^{ème} résolution

Objet :

Approuver les informations relatives aux rémunérations versées ou attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 à chaque mandataire social et présentées au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-100 II. du Code de commerce.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-100 II. du Code de commerce, les informations relatives aux rémunérations versées ou attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 aux mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 225-37-3, I. du Code de commerce, telles que présentées dans le rapport précité.

8^{ème} résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président du Directoire

Résumé de la 8^{ème} résolution

Objet :

Approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 à Monsieur Pascal Imbert, à raison de son mandat de Président du Directoire.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-100 III. du Code de commerce, les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 à Monsieur Pascal Imbert, à raison de son mandat de Président du Directoire, tels que présentés dans le rapport précité.

9^{ème} résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ou attribués au titre du même exercice au membre du Directoire - Directeur général

Résumé de la 9^{ème} résolution

Objet :

Approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 à Monsieur Patrick Hirigoyen à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-100 III. du Code de commerce, les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 à Monsieur Patrick Hirigoyen, à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général, tels que présentés dans le rapport précité.

10^{ème} résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil de surveillance

Résumé de la 10^{ème} résolution
Objet :

Approuver les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et autres avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 à Monsieur Michel Dancoisne, à raison de son mandat de Président du Conseil de surveillance.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-100 III. du Code de commerce, les éléments de la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 à Monsieur Michel Dancoisne, à raison de son mandat de Président du Conseil de surveillance, tels que présentés dans le rapport précité.

11^{ème} résolution

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020

Résumé de la 11^{ème} résolution
Objet :

Approuver les éléments de la politique de rémunération de Monsieur Pascal Imbert à raison de son mandat de Président du Directoire au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, la politique de rémunération de Monsieur Pascal Imbert, à raison de son mandat de Président du Directoire, au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020, telle que présentée dans le rapport précité.

12^{ème} résolution

Approbation de la politique de rémunération du membre du Directoire - Directeur général au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020

Résumé de la 12^{ème} résolution
Objet :

Approuver les éléments de la politique de rémunération de Monsieur Patrick Hirigoyen à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, la politique de rémunération de Monsieur Patrick Hirigoyen, à raison de son mandat de membre du Directoire - Directeur général, au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020, telle que présentée dans le rapport précité.

13^{ème} résolution

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance et de son Président au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020

Résumé de la 13^{ème} résolution
Objet :

Approuver les éléments de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance et de son Président au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance et de son Président, telle que présentée dans le rapport précité.

14^{ème} résolution

Autorisation à donner au Directoire pour intervenir sur les actions de la société

Résumé de la 14^{ème} résolution
Objet :

Autoriser votre Directoire à faire acheter par la société ses propres actions. Le prix maximum d'achat, déterminé selon la même formule que les exercices précédents, est fixé à 51 (hors frais) dans le cadre de l'animation du marché des titres Wavestone pour en favoriser la liquidité et 38 (hors frais) dans les autres cas, et le nombre maximum d'achat est limité à 10% du capital social, sous déduction des actions déjà détenues.

Du fait du contexte économique incertain, et en cohérence avec la 3^{ème} résolution relative au non-versement de dividendes et les mesures de soutien financier de l'Etat au titre des dispositifs d'activité partielle auxquels la société recourt, il vous sera proposé, contrairement aux années précédentes, de supprimer l'objectif de rachat en vue de l'annulation d'actions du nouveau programme de rachat d'actions. La société pourrait ainsi acheter ses propres actions en vue de :

- leur attribution ou leur cession dans le cadre d'opérations d'actionnariat des salariés et des mandataires sociaux de la société et de son groupe
 - l'animation du marché des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité, conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF
 - mettre en œuvre toute pratique de marché ou tout objectif qui viendrait à être admis par la loi
- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris en tout ou partie, par l'acquisition, la cession ou le transfert de blocs d'actions. Ces moyens incluent, le cas échéant, l'utilisation de tous instruments financiers et produits dérivés.*

La durée de validité de cette autorisation serait de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 28 juillet 2020.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par les

dispositions légales et réglementaires applicables, à faire acheter par la société ses propres actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L.225 209 et suivants du Code de commerce, par les dispositions d'application directe du règlement européen n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et par les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Directoire pour les objectifs suivants :

- animer le marché des titres de la société, notamment pour en favoriser la liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital ;
- attribuer ou céder, selon le cas, des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, de tout plan d'actionnariat, de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprises ou interentreprises, de la mise en œuvre et de la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et de tout plan d'attribution gratuite d'actions ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché ou tout objectif qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'AMF au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

L'Assemblée générale décide que :

- l'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen, ou en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre (étant toutefois précisé que ce rachat de

bloc ne pourra intervenir auprès d'un actionnaire de référence que si ce dernier offre une ou plusieurs contreparties comme par exemple une décote sur la valorisation des titres rachetés). Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, à l'exception des périodes d'offre publique (sauf s'il s'agit d'interventions en période d'offre strictement limitées à la satisfaction d'engagements de livraisons de titres) ;

- le nombre maximum d'actions dont la société pourra faire l'acquisition au titre de la présente résolution ne devra pas dépasser la limite de 10% du capital social, fixée par l'article L.225-209 du Code de commerce, en ce compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achats précédemment accordées par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, et, étant précisé qu'en cas d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions prises en compte pour le calcul de la limite de 10% du capital social mentionné ci-dessus correspondant au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la présente autorisation ;
- le prix maximum d'achat par action, déterminé selon la même formule que les exercices précédents, est (i) d'une part, de 51 € (hors frais d'acquisition) dans le cadre de l'animation du marché des titres de la Société, notamment pour en favoriser la liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité et (ii) d'autre part, de 38 € (hors frais d'acquisition) pour toutes les autres autorisations données au Directoire, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la société, et notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement d'actions, le prix et le nombre d'actions ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération, et, le nombre d'actions composant le capital après l'opération ;
- le montant maximal des fonds destinés à l'achat des actions de la société ne pourra dépasser 103 002 099 €, sous réserve des réserves disponibles ;
- la présente autorisation met fin à l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale du

16 septembre 2019. Elle est valable pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire avec faculté de délégation à toute personne habilitée par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour réaliser et pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions, et notamment afin :

- de procéder au lancement effectif du présent programme de rachat d'actions et à sa mise en œuvre ;
- dans les limites ci-dessus fixées, de passer tous ordres en bourse ou hors marché selon les modalités édictées par la réglementation en vigueur ;
- d'ajuster les prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- d'assurer une parfaite traçabilité des flux ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes, et notamment auprès de l'AMF, dans le cadre de la réglementation en vigueur et de remplir ou faire remplir par le service titres les registres visés aux articles L.225-211 et R.225-160 du Code de commerce ;
- de remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;
- prendre acte que le comité social et économique sera informé, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1er du Code de commerce, de l'adoption de la présente résolution ;
- prendre acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

2. Partie Assemblée générale extraordinaire

15^{ème} résolution

Mise en harmonie de l'article 18 III des statuts relatif aux modalités de désignation des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés

Résumé de la 15^{ème} résolution

Objet :

Mettre en harmonie les statuts avec les nouvelles dispositions de l'article L.225-79-2 du Code de commerce issues de la loi PACTE du 22 mai 2019 et, en conséquence, modifier l'article 18 III des statuts relatif aux modalités de désignation des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 18 III des statuts intitulé « MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRESENTANT LES SALARIES » comme suit :

Ancienne rédaction

« ARTICLE 18 - COMPOSITION ET NOMINATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

.../...

III - MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRESENTANT LES SALARIES

Le Conseil de surveillance comprend, en vertu de l'article L.225-79-2 du Code de commerce, un ou deux membres représentant les salariés désignés par le Comité Social et Economique de la société.

- Si, à la date de nomination des membres représentant les salariés, le nombre des membres du Conseil de surveillance élus par l'Assemblée générale des actionnaires est égal ou inférieur à douze, un seul membre représentant les salariés est désigné.

- Si, à la date de nomination des membres représentant les salariés, le nombre des membres du Conseil de surveillance élus par l'Assemblée générale des actionnaires est supérieur à douze, deux membres représentant les salariés sont désignés.

.../... »

Nouvelle rédaction

« ARTICLE 18 - COMPOSITION ET NOMINATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

.../...

III - MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRESENTANT LES SALARIES

Le Conseil de surveillance comprend, en vertu de l'article L.225-79-2 du Code de commerce, un ou deux membres représentant les salariés désignés par le Comité Social et Economique de la société.

- Si, à la date de nomination des membres représentant les salariés, le nombre des membres du Conseil de surveillance élus par l'Assemblée générale des actionnaires est égal ou inférieur à huit, un seul membre représentant les salariés est désigné.

- Si, à la date de nomination des membres représentant les salariés, le nombre des membres du Conseil de surveillance élus par l'Assemblée générale des actionnaires est supérieur à huit, deux membres représentant les salariés sont désignés.

Le reste de l'article 18 III demeure inchangé.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs, au Directoire, à l'effet de procéder aux formalités afférentes à cette modification auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

16^{ème} résolution

Modification de l'article 19 des statuts afin d'autoriser le Conseil de surveillance à prendre certaines décisions par voie de consultation écrite

Résumé de la 16^{ème} résolution**Objet :**

Modifier les statuts conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-82 du Code de commerce issues de la loi dite Soilihi du 19 juillet 2019, afin de permettre l'adoption par le Conseil de surveillance, par voie de consultation écrite, des décisions relatives à la cooptation d'un membre du conseil, à l'autorisation des cautions, avals et garanties, à la mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires, à la convocation de l'assemblée générale et au transfert du siège social dans le même département et, en conséquence, modifier l'article 19 des statuts relatif à l'organisation et aux délibérations du Conseil de surveillance.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 19 des statuts intitulé « ORGANISATION ET DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE » comme suit :

« ARTICLE 19 - ORGANISATION ET DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE »

Ajout du onzième alinéa suivant

Le Conseil de surveillance pourra prendre des décisions par consultation écrite de ses membres dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

.../...»

Le reste de l'article 19 demeure inchangé.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs, au Directoire, à l'effet de procéder aux formalités afférentes à ces modifications auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

17^{ème} résolution

Mise en harmonie de l'article 20 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil de surveillance

Résumé de la 17^{ème} résolution**Objet :**

Mettre en harmonie les statuts avec les nouvelles dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce issues de la loi dite Soilihi du 19 juillet 2019 et, en conséquence, modifier l'article 20 des statuts relatif aux pouvoirs du Conseil de surveillance.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 20 des statuts intitulé « POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE » comme suit :

Ancienne rédaction**« ARTICLE 20 - POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE »**

Alinéas 6 et 7

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, les cautions, avals et garanties sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Dans la limite des montants qu'il détermine, aux conditions et pour la durée qu'il fixe, le Conseil de Surveillance peut autoriser d'avance le Directoire à accomplir une ou plusieurs opérations visées ci-dessus. »

Nouvelle rédaction**« ARTICLE 20 - POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE »**

Alinéa 6 et suppression de l'alinéa 7

Les cautions, avals et garanties consentis par la société pour garantir les engagements de tiers sont autorisés par le Conseil de surveillance dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

~~Dans la limite des montants qu'il détermine, aux conditions et pour la durée qu'il fixe, le Conseil de Surveillance peut autoriser d'avance le Directoire à accomplir une ou plusieurs opérations visées ci-dessus.~~

.../...»

Le reste de l'article 20 demeure inchangé.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs, au Directoire, à l'effet de procéder aux formalités afférentes à ces modifications auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

18^{ème} résolution

Modification de l'article 24 des statuts relatif aux règles de désignation des Commissaires aux comptes

Résumé de la 18^{ème} résolution**Objet :**

Modifier les statuts afin de supprimer la mention relative aux Commissaires aux comptes « titulaires et suppléants » et modifier en conséquence l'article 24 des

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 24 des statuts intitulé « COMMISSAIRES AUX COMPTES », comme suit :

Ancienne rédaction**« ARTICLE 24 - COMMISSAIRES AUX COMPTES »**

Le contrôle de la société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi. »

Nouvelle rédaction**« ARTICLE 24 - COMMISSAIRES AUX COMPTES »**

Le contrôle de la société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes dans les conditions fixées par la loi. »

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs, au Directoire, à l'effet de procéder aux formalités afférentes à ces modifications auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

19^{ème} résolution

Modification de l'article 16 des statuts relatif aux modalités de tenue des réunions du Directoire

Résumé de la 19^{ème} résolution**Objet :**

Modifier les statuts afin de permettre (i) aux membres du Directoire de se faire représenter et (ii) au Directoire de se réunir par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication et, en conséquence, modifier l'article 16 des statuts.

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 16 intitulé « DELIBERATIONS DU DIRECTOIRE », comme suit :

Ancienne rédaction**« ARTICLE 16 - DELIBERATIONS DU DIRECTOIRE »**

Alinéas 3 et 4

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

.../...»



Nouvelle rédaction

« ARTICLE 16 - DELIBERATIONS DU DIRECTOIRE

Alinéas 3 et 4

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Le Directoire peut également tenir ses réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification de ses membres et garantissant leur participation effective.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés ou participent à la réunion par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication. Un membre du Directoire peut se faire représenter à une réunion par un autre membre du Directoire qui ne peut détenir plus d'un mandat. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ou participant par visioconférence ou télécommunication.

.../...»

Le reste de l'article 16 demeure inchangé.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs, au Directoire, à l'effet de procéder aux formalités afférentes à ces modifications auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

20^{ème} résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Résumé de la 20^{ème} résolution

Objet :

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les Assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légalmandataires sociales des sociétés liées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Comment participer et voter à l'Assemblée générale ?

Qui peut participer et voter à l'Assemblée générale ?

Vous disposez du droit de participer à l'Assemblée si vous possédez des titres Wavestone, au nominatif ou au porteur, et si ces titres sont inscrits auprès de Wavestone ou dans les comptes de titres au porteur au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 24 juillet 2020 à zéro heure, heure de Paris. Si vous

possédez des titres Wavestone au porteur, la possession de ces titres doit être justifiée par une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier et mise en annexe de votre formulaire de vote à distance ou de votre procuration de vote.

Compte tenu de la tenue de l'Assemblée à huis clos, hors la présence des actionnaires, aucune carte d'admission ne sera délivrée pour l'Assemblée du 28 juillet 2020. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à distance, préalablement, à l'Assemblée.

Dans le contexte sanitaire actuel, les actionnaires sont encouragés à privilégier la communication par voie électronique.

Option 1 : Vous souhaitez voter ou donner procuration par internet

Vous avez la possibilité de transmettre vos instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par internet avant l'Assemblée, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

/ Vous êtes actionnaire au nominatif

Accédez au site VOTACCESS via le site OLIS Actionnaire dont l'adresse est la suivante : <https://www.nomi.olisnet.com>. Puis suivez les indications pour accéder à VOTACCESS.

Utilisez le login et le numéro d'identifiant actionnaire communiqués par courrier postal préalablement à l'Assemblée (en haut et à droite de votre formulaire de vote par correspondance papier ou sur la convocation électronique).

/ Vous êtes actionnaire au porteur

Vous devez vous renseigner afin de savoir si votre établissement teneur de compte est connecté ou est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

CAS 1 : votre établissement teneur de compte est connecté au site VOTACCESS

Identifiez-vous sur le portail internet de votre établissement teneur de compte. Cliquez sur

l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions et suivez les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS.

CAS 2 : votre établissement teneur de compte nest pas connecté au site VOTACCESS

Vous pouvez envoyer des notifications de désignation ou révocation de mandats à l'adresse ct-mandataires-assemblees@caceis.com, en donnant les éléments suivants : nom de la société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les noms, prénoms et si possible l'adresse du mandataire. Toute demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée. Vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier d'envoyer une confirmation écrite à Caceis (cf. adresse ci-après).

Précisions sur le vote par internet

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15h00 (heure de Paris).

Par exception et conformément à l'article 6 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, les désignations ou révocations de mandats avec indication de mandataire exprimées par voie électronique pourront parvenir jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le 24 juillet 2020. Dans le même délai, le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose au service Assemblées générales de Caceis Corporate Trust, via le formulaire sous la forme d'un vote par correspondance à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du **7 juillet 2020**. La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée prendra fin la veille de la réunion, soit le **27 juillet 2020 à 15 heures**, heure de Paris. Toutefois,

afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

Option 2 : Vous souhaitez voter par correspondance ou par procuration par voie postale

Pour voter par correspondance ou être représenté en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire, vous devez procéder de la façon suivante :

/ Vous êtes actionnaire au nominatif

Renvoyez le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui vous sera adressé avec la convocation Caceis à Caceis Corporate Trust (cf. adresse ci-après).

/ Vous êtes actionnaire au porteur

Demandez le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère vos titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée et au plus tard le sixième jour précédant la tenue de l'Assemblée. Une fois complété, retournez ce formulaire à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Caceis Corporate Trust (cf. adresse ci-après).

NB : Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance et les pouvoirs au Président devront être reçus par la société ou le service Assemblées générales de Caceis, mandaté par Wavestone, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Par exception et conformément à l'article 6 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, les désignations ou révocations de mandats avec indication de mandataire (y compris ceux donnés par voie électronique) pourront parvenir à la société ou au service Assemblées générales de Caceis Corporate Trust, jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le 24 juillet 2020. Dans le même délai, le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose au service Assemblées générales de Caceis Corporate Trust, par message électronique à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com.

Coordonnées Caceis Corporate Trust
Caceis Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées
14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy Les Moulineaux Cedex 09
tel : +33 1 57 78 34 44

Questions écrites

Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites

En tant qu'actionnaire, vous avez la faculté de poser des questions par écrit au Directoire, selon les modalités décrites dans l'Avis de convocation (BALO).

Vous pouvez nous communiquer vos demandes par mail jusqu'au 22 juillet 2020 à l'adresse suivante : assemblee-generale@wavestone.com, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Directoire, au siège :

Tour Franklin
100-101 terrasse Boieldieu - 92042 Paris
La Défense Cedex France

Toutefois, dans le contexte sanitaire actuel, et compte tenu de l'impossibilité pour les actionnaires de poser des questions orales pendant l'Assemblée du fait de sa tenue à huis clos, **la société fera d'une part ses meilleurs efforts pour répondre à vos questions écrites adressées postérieurement au 22 juillet 2020 et reçues électroniquement par la société au plus tard le 27 juillet 2020.**

Wavestone proposera aux actionnaires connectés à l'Assemblée en direct (via le lien fourni sur son site internet) de poser, par voie d'un tchat, des questions écrites au Directoire.

Comment remplir le formulaire de vote par correspondance ?

Ce formulaire est disponible sur le site web Wavestone : www.wavestone.com - Espace Investisseurs - section « Assemblée générale » - Documents Assemblée générale

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions situated on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

WAVESTONE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 504 912,30 €
Siège social : Tour Franklin – 100-101, Terrasse Boieldieu
92042 Paris la Défense Cedex
377 550 249 RCS NANTERRE

Assemblée Générale Mixte
du 28 juillet 2020 à 9 heures
à huis-clos
Au siège social : Tour Franklin – 100-101 Terrasse Boieldieu
92042 Paris la Défense

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account Vote simple
Single vote

Nombre d'actions
Number of shares Nominatif
Registered Vote double
Double vote

Porteur
Bearer 1

Nombre de voix - Number of voting rights

A **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST**
Ci. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, one of the boxes "No" or "Abst".

1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		A		B	
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>	Abs.	<input type="checkbox"/>																		

B **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Ci. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

C **JE DONNE POUVOIR À : Ci. au verso (4)**
pour me représenter à l'Assemblée
I HEREBY APPOINT : See reverse (4)
to represent me at the above mentioned Meeting
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Ci. au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

2

3 Date & Signature

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
To be considered, this complete form must be returned no later than:
à la banque / by the bank 25/07/2020 sur 1^{ère} convocation / on 1st notification
à la société / by the company sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

- Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée Générale -
If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies to the President of the General Meeting

1 Ne rien remplir ici mais, si vous êtes actionnaire au porteur, vous devez envoyer ce formulaire à votre établissement financier teneur de compte et lui demander d'y joindre une attestation de participation.

2 Inscrivez ici votre nom, prénom et vos coordonnées ou vérifiez si les éléments mentionnés sont exacts.

3 Quel que soit votre choix, datez et signez ici.

A Option A
Pour voter par correspondance, cochez cette case et suivez les instructions. Attention, il vous est demandé de cocher les cases des résolutions que vous ne souhaitez PAS approuver.

B Option B
Pour donner pouvoir au Président, cochez ici.

C Option C
Pour donner pouvoir à un tiers qui sera présent à l'Assemblée, cochez ici et inscrivez son nom et ses coordonnées.

Tableaux des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux durant l'exercice clos et au cours des cinq dernières années



Pascal Imbert

Date de la 1^{ère} nomination : 30/09/2002

Date de renouvellement : 26/09/2008, 28/07/2014 (avec effet au 26/09/2014)

Date d'échéance du mandat : 26/09/2020

Mandats et fonctions exercés

Fonction principale exercée dans la société :
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- / **Axway** - Administrateur
- / **Wavestone Belgium** - Administrateur
- / **Wavestone Advisors Maroc** - Gérant
- / **Wavestone US Inc.** - Président
- / **Wavestone Advisors** - Président
- / **Xceed Group Limited** - Director/Chairman
- / **Xceed Group (Holdings) Ltd** - Director/Chairman
- / **Wavestone Consulting UK** - Director/Chairman
- / **FIH** - Gérant

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :

- / **Wavestone Consulting Switzerland** - Gérant/Président
- / **Xceed (2007) Inc.** - Director Président/Treasurer



Patrick Hirigoyen

Date de la 1^{ère} nomination : 30/09/2002

Date de renouvellement : 26/09/2008, 28/07/2014 (avec effet au 26/09/2014)

Date d'échéance du mandat : 26/09/2020

Mandats et fonctions exercés

Fonction principale exercée dans la société :
MEMBRE DU DIRECTOIRE - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- / **Wavestone Advisors** - Directeur Général
- / **Wavestone Belgium** - Administrateur
- / **Wavestone Luxembourg** - Administrateur de classe B



Michel Dancoisne

Date de la 1^{ère} nomination : 30/09/2002

Date de renouvellement : 26/09/2008, 11/07/2014 (Membre du Conseil de surveillance) 28/07/2014 (Président du Conseil de surveillance) 20/07/2016 (Membre du Comité d'audit) 05/03/2018 (Membre du Comité des rémunérations) 26/07/2018 (Président du Conseil de surveillance)

Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2022

Mandats et fonctions exercés

Fonctions principales exercées dans la société :
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT, MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- / **FDCH** - Gérant



Marie-Ange Verdickt

Date de la 1^{ère} nomination : 26/09/2012 20/07/2016 (Membre du Conseil de surveillance) 20/07/2016 (Présidente du Comité d'audit) 05/03/2018 (Membre du Comité des rémunérations) 26/07/2018 (Vice-présidente du Conseil de surveillance)

Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020

Mandats et fonctions exercés

Fonctions principales exercées dans la société :
VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT, MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Fonction principale exercée hors de la société :

- / Consultant indépendant

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

- / **ABC Arbitrage** - Administratrice
- / **Caphorn Invest** - Membre du Conseil de surveillance
- / **Interparfums** - Administratrice
- / **Bonduelle SA** - Administratrice

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :

- / **Bonduelle SCA** - Membre du Conseil de surveillance

**Jean-François Perret**

Date de la 1^{ère} nomination : 26/09/2008

Date de renouvellement : 11/07/2014 (Membre du Conseil de surveillance)
28/07/2014 (Vice-Président du Conseil de surveillance)
05/03/2018 (Membre du Comité des rémunérations)
26/07/2018 (Membre du Conseil de surveillance)

Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2022

Mandats et fonctions exercés

Fonctions principales exercées dans la société :
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Fonction principale exercée hors de la société :

/ **Teknowlogy Group (ex CXP Group)** –
Administrateur et Président du Comité Stratégique

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

/ **CVMP Conseil** – Gérant
/ **WHOZ** – Board Member
/ **Fondation «N7 Development»** - Président

**Sarah Lamigeon**

Date de la 1^{ère} nomination : 22/07/2015

Date de renouvellement : 16/09/2019

Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023

Mandats et fonctions exercés

Fonctions principales exercées dans la société :
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,
DIRECTRICE COMMUNICATION

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :

/ **Wavestone** – Censeur du Conseil de surveillance (démission le 22/07/2015)

**Rafaël Vivier**

Date de la 1^{ère} nomination : 22/07/2015

Date de renouvellement : 20/07/2016 (Membre du Comité d'audit), 05/03/2018 (Président du Comité des rémunérations), 16/09/2019 (membre du Conseil de surveillance)

Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023

Mandats et fonctions exercés

Fonction principale exercée dans la société :
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT,
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Fonctions principales exercées hors de la société :

/ **Wit Associés** – Associé fondateur
/ **Consultor** – Directeur Général

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

/ **EDHEC** – en charge du programme
« Strategy Consulting Intensive Track »

**Benjamin Clément**

Date de la 1^{ère} nomination : 10/01/2018

Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2022

Mandats et fonctions exercés

Fonctions principales exercées dans la société :
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
REPRÉSENTANT DES SALARIÉS,
CHARGÉ DE COMMUNICATION

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

/ **Affaire personnelle** – Personne physique (auto-entrepreneur)



Christophe Aulnette

Date de la 1^{ère} nomination : 16/09/2019

Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023

Mandats et fonctions exercés

Fonction principale exercée dans la société :
MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Fonction principale exercée hors de la société :

/ **Netgem SA** - Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société :

/ **NETIPTV SAS** - Président

/ **Dathena Science Pte Ltd** - Executive Chairman

/ **Locarise Pte Ltd** - Board Director

/ **MBO Partenaires** - Membre du Conseil de Surveillance

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :

/ **Netgem Singapore** - Administrateur

/ **Netgem Australia** - Administrateur

/ **Netgem Mexico** - Administrateur

/ **Netgem International de Netgem SA** - Président

/ **Sixon Holding SA** - Administrateur

Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	497	497	497	505	505
Nombre d'actions ordinaires	4 966 882	4 966 882	4 966 882	20 196 492	20 196 492
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	192 103	223 853	274 228	308 967	332 128
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	24 683	37 768	53 193	49 525	50 037
Impôts sur les bénéfices	4 637	9 262	12 328	11 868	11 560
Participation des salariés	2 514	4 402	6 678	4 162	3 896
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	13 518	23 689	30 558	31 538	30 010
Résultat distribué	2 009	3 040	3 993	4 054	4 572
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	3,53	4,85	6,88	1,66	1,71
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	2,72	4,77	6,15	1,56	1,49
Dividende attribué	0,41	0,61	0,81	0,23	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés	1 535	1 685	1 796	1 942	2 059
Montant de la masse salariale	87 272	94 566	101 423	107 294	115 126
Montant des sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale œuvres sociales)	42 829	44 955	47 597	50 670	57 176

Modalités d'adhésion à l'e-convocation



ACTIONNAIRES AU NOMINATIF, OPTEZ POUR LA CONVOCATION ÉLECTRONIQUE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Wavestone vous propose à présent d'opter pour l'e-convocation, à savoir la réception par courrier électronique de votre convocation et des documents relatifs aux Assemblées générales.

POUR OPTER POUR CE SERVICE, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE OLIS ACTIONNAIRE : <https://www.nomi.olisnet.com>

Votre identifiant est inscrit sur le formulaire de vote par correspondance joint.

Votre adhésion sera valable pour les Assemblées générales postérieures à celle du 28 juillet 2020.

Relation Investisseurs Caceis Corporate Trust
+33 1 57 78 34 44 (Paris) / ct-contact@caceis.com

Modalités d'adhésion à l'e-convocation

WAVESTONE

caceis
INVESTOR SERVICES



Formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures. Pour ce faire, remplir le formulaire suivant et le retourner à : Caceis Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09.

WAVESTONE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 504 912,30 euros
Siège social : Tour Franklin – 100-101, Terrasse Boieldieu – 92042 Paris La Défense Cedex
377 550 249 RConseil de surveillance Nanterre

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R.225-88 du Code de commerce)

Je soussigné(e) :

NOM _____

Prénoms _____

Adresse _____

Adresse électronique _____

Propriétaire de _____ ACTION(S) de la société Wavestone

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte du **28 juillet 2020**, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à _____ le _____

Signature





WAVESTONE

Tour Franklin
100-101, terrasse Boieldieu
92042 Paris La Défense Cedex
France
Tél : + 33 1 49 03 20 00

www.wavestone.com

 [@wavestone_](https://twitter.com/wavestone_)